

**Séance du Mercredi 17 octobre 2018****L'An Deux Mille Dix Huit, Et le Mercredi 17 octobre à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne, Commune déléguée de Bairon et Ses Environs, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

**Présents :** M. SINGLIT Benoît, M QUEVAL Guillaume, M. POUCKET Éric, Me BÉGNY Agnès, M DEGLAIRE Gérard, Me POISSON Evelyne, Me SEMBÉNI Peggy, Me MASLACH Marie-Odile, M. LELARGE Jean-Pierre, M. JACOTTIN Francis, M. BUHOT Julien, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, M. GROUD David, M SANTERRE Olivier, Me MARNIQUET ROBERT Joëlle, M DUCHENE Eric

**Absents excusés :** CAMUSET Olivier, CARPENTIER Mélanie, PAILLARD Carol, TASSOT Valérie, M. ÉMON Etienne, Me OGÉ Corinne, M. CULOT Daniel, M. FIN Régis

**Pouvoirs :** Me CARPENTIER Mélanie **donne pouvoir** à M GROUD David  
Me PAILLARD Carol **donne pouvoir** à Me SEMBENI Peggy

**Secrétaire de séance :** Me BEGNY Agnès

**Date de la convocation :** 11.10.2018

**Date d'affichage de la convocation :** 11.10.2018

-----\*-----\*-----\*-----

La lecture du procès-verbal de la réunion précédente, le 24 septembre 2018 n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve.  
Le maire énonce l'ordre du jour, l'assemblée accepte l'ordre du jour et le maire ouvre la séance.

-----\*-----\*-----\*-----

**TRAVAUX :**

- **Rue du Petit Moulin :** Le maire présente une demande de M. Martinez Gérard qui réside au n° 15 de cette rue. Lors des fortes précipitations, notamment le 11 juin dernier, les eaux pluviales de la voirie se déversent dans sa propriété et provoquent des dégâts à l'intérieur de ses bâtiments. M. Martinez demande qu'une solution technique soit proposée pour canaliser les eaux de pluie. La société HINTERLANG propose la pose d'un aquadrain pour la somme de 1437, 60 € TTC (devis : 1198 € HT). Le conseil valide cette solution.
- **Camping :** Le maire informe le conseil que les divers projets présentés dans la presse locale sont des éléments évoqués par les gérants, la commune n'est pas à ce jour engagée dans ceux-ci.  
Le maire présente le projet de viabilisation de deux nouvelles parcelles permettant l'installation de nouveaux mobil-homes et chalets. L'entreprise EUROVIA a établi un devis d'un montant de 4924,40 € HT afin d'amener l'eau potable et de collecter les eaux usées en entrée de parcelle. Ce devis est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Ces travaux peuvent entrer dans le cadre de la DETR accordée pour la réhabilitation du site.  
Un second devis, d'un montant de 23100 € HT, permettant la viabilisation de deux parcelles pouvant accueillir les camping-cars est présenté au conseil. Etant donné le coût de l'opération, la possibilité de proposer d'autres emplacements et en accord avec les gérants du site, cette solution n'est pas retenue.  
M. Groud évoque d'éventuelles difficultés liées au fonctionnement aléatoire de la station de traitement des eaux usées. M. Singlit informe le conseil de la réponse du Conseil Départemental 08 à ce sujet. Le site de Bairon entre dans la réflexion sur les grands projets du CD08, il est traité de manière transversale par les services. La station doit être remise en service, la salle des sports devrait être opérationnelle pour juin 2019. La convention de mise à disposition de la base de loisirs à l'association départementale « Familles Rurales » est dénoncée, le CD08 recherche une solution pour l'occupation de la structure en 2019.

## **SUCCESSION JEAN MOREAUX – MONTANT ET DUREE DES BAUX :**

La commission du foncier non-bâti s'est réunie le 12 octobre 2018, deux points restent à définir avant de proposer les terrains aux agriculteurs éligibles : la durée et le montant du bail.

Concernant la durée, il semble opportun d'opter pour une durée de 9 ans étant donné que plus d'un tiers des agriculteurs concernés seront proche de la retraite dans 9 ans.

Concernant le montant du bail, il faut prendre en compte deux références de prix : la moyenne régionale de 150 €/hectare et le tarif de la location d'une partie des pâtures par M. Emon à 120 €/hectare. Les terres proposées étant de moins bonne qualité que la moyenne, la commission propose de fixer le tarif de la location annuelle à 125 €/hectare.

Après échanges et débats, l'assemblée accepte à l'unanimité les propositions de la commission pour fixer la durée et le tarif des baux locatifs.

L'intermédiation sera gérée par la SAFER. L'objectif annoncé est de régler l'attribution des terrains pour la fin d'année.

## **M.A.M.I. :**

M. le maire présente un dossier reprenant les différents éléments du projet de la Maison d'Accueil Multiservices Intergénérationnels. L'exemple de l'installation d'un équipement similaire sur la commune d'Amagne est évoqué. L'origine du projet et les besoins identifiés par le groupe de réflexion sont évoqués. M. Singlit développe l'intérêt pour la commune d'investir dans ce type d'équipement et les perspectives envisageables en lien avec l'école, le périscolaire, les associations voire la communauté de commune.

Après échanges et débats, le volet financier du projet est présenté aux membres du conseil.

L'investissement total représente une enveloppe de 626500 € (dans le détail : 6000€ de frais d'étude, 22100 € HT de frais de démolition, 578500 € de frais de construction et d'agencement et 19900 € pour l'option photovoltaïque).

A ce jour, ce projet est éligible dans divers dispositifs de subventions. Il est potentiellement subventionné à hauteur de 448200€ (en validant l'option photovoltaïque) soit 72% du montant total. Le reste à charge pour la commune serait de 178300€.

M. J-M Deglaire demande pour combien de temps ces subventions seraient attribuées. Ces subventions sont conditionnées à une prise de décision avant la fin de l'année 2018.

Le coût de fonctionnement est difficilement évaluable, M. Singlit estime qu'il serait raisonnable de penser qu'une somme de 10000 à 15000€ annuel serait suffisante pour faire fonctionner ce service.

La question posée à l'assemblée aujourd'hui est de retenir le projet et son plan de financement afin de pouvoir lancer la procédure d'appel d'offre.

Après débats et réflexions, le conseil décide à l'unanimité de valider ce projet et son plan de financement.

Le devis de démolition proposé par l'entreprise SOREFER pour un montant de 22100 € HT est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Le maire souhaite créer un groupe de travail autour de ce projet, les personnes intéressées peuvent l'intégrer en complément du groupe projet et des représentants volontaires des associations. Les conseillers municipaux volontaires sont : Sembeni P, Maslach M-O, Poucet E, Poisson E, Begny A, Queval G et Singlit B.

Un projet de micro-crèche est évoqué, il ne rentre pas dans le projet MAMI, ce projet est travaillé avec la communauté de communes et se projette dans les locaux du collège.

## **VENTE PARCELLE BÂTIE LES ALLEUX :**

Le Maire informe que suite à l'affichage de la vente de la parcelle bâtie aux Alleux pendant 3 semaines en Mairie ainsi que sur le bâtiment concerné, il n'y a eu aucune autre demande que celle de Mme Audrey CLAINE et Monsieur Guillaume QUEVAL domiciliés 18 rue Sainte Geneviève à Les Alleux.

La vente de ce bien est fixée au montant de 1 500 €, frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

M. QUEVAL Guillaume quitte l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la vente du bien à Mme Audrey CLAINE et M. Guillaume QUEVAL et autorise le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS :

- **Collège** : la 2C2A a mandaté un architecte pour réaliser une étude de faisabilité afin d'accueillir des entreprises dans les locaux (rez-de-chaussée) de l'ancien collège.
- **Cérémonies des commémorations du centenaire** : M. Queval informe le conseil des différents moments liés aux commémorations, une réunion se tiendra aux Alleux le 25 octobre à 20h30 à la Mairie. La tombe de regroupement du souvenir français au cimetière de Le Chesne sera inaugurée le 1<sup>er</sup> novembre à 11h40.
- **Fibre optique** : M. Santerre demande comment avancent les travaux liés à l'installation de la fibre. Le nœud de raccordement est posé, les SRO permettant la distribution sont en cours d'installation. La commune des Alleux a reçu la déclaration de travaux annonçant le déploiement vers la commune.
- **Mairie Les Alleux** : Mme Robert demande quelle sera la durée de la surveillance de la fissure qui est apparue sur la façade de la Mairie. La pose des témoins par l'entreprise Hinterlang demande une période d'observation relativement longue (*plusieurs mois*). Il n'est pas possible de tirer une conclusion dans un délai si court.
- **Voie Verte – Canal** : M. Santerre demande si de nouvelles informations sont disponibles sur le projet voie verte. L'étude sera rendue avant la fin 2018. La liaison canal/Bairon est actée. Les éléments concernant le financement s'affinent. Le contrat canal initié par VNF devrait être signé d'ici à la fin de l'année. Des projets sont présents sur plusieurs maisons éclésières, la publicité pour l'AMI est imminente. La restauration de l'écluse effondrée à Neuville-Day ne devrait pas intervenir avant 2020. Différents problèmes sont observés sur la structure du canal au niveau de la commune de Sauville .
- **Bairon** : Des travaux d'entretien du contre-fossé sont en court, des problèmes de financement se posent. La seconde phase du projet pour la réhabilitation du vieil-étang est en partie définie. La mise en assec devrait intervenir à l'automne 2019 pour 18 mois.

Prochain conseil municipal le mardi 20 novembre à 20h30 à Louvergny

-----\*-----\*-----\*-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. La séance est levée à 22H45